

CH_VB 5010 2007-1631 vom 28. Juni 2007

Bundesverwaltung, 2007-06-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_5010_2007-1631_

FR: CH_VB 5010 2007-1631 du 28 juin 2007

IT: CH_VB 5010 2007-1631 del 28 giugno 2007

Erwägungen

E. 1

La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition no 8752/2007.

E. 2

L'opposition no 8752/2007 contre l'ensemble des produits des classes 25 et 28 de l'enregistrement international no 899 557 GAZI SPORT (fig.) est déclarée bien fondée.

E. 3

Un refus définitif partiel à l'encontre de l'entier des produits des classes 25 et 28 de l'enregistrement international no 899 557 GAZI SPORT (fig.) sera émis une fois la présente décision entrée en force.

E. 4

La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.

E. 5

Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.

E. 6

La présente décision est notifiée par écrit à la partie opposante; par publication à la Feuille fédérale à la partie défenderesse. Voies de droit: Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. 28 juin 2007 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 8752 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 29 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.07.2007 Date Data Seite 5010-5010 Page Pagina Ref. No

E. 10

140 780 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.